# **COLLEGE EMPLOYEUR**

### 277 rue Saint-Jacques, 75240 Paris Cedex 05

Tel.: 01.53.73.74.40 - Fax: 01.53.73.74.44 - secretaire@collegeemployeur.org

Paris, le 2 juin 2015

# Objet : Base de Données Economiques et Sociales (BDES) / Lancement de la phase opérationnelle

La loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 a créé une consultation spécifique du Comité d'entreprise sur les orientations stratégiques de l'entreprise.

A cette fin, la loi a introduit une modalité de partage, avec les représentants du personnel, de l'information économique et sociale concernant l'entreprise : la Base de Données Economiques et Sociales (BDES).

Comme nous vous l'annoncions au mois de novembre dernier, le Collège employeur a souhaité proposer aux établissements, une solution gratuite, personnalisée et adaptée à leur activité, permettant de répondre à leur obligation légale.

L'accès à ce produit sera donc accessible aux seuls établissements qui auront au préalable alimentés la base INDICES

#### Rappel: Les établissements concernés par la BDES

La BDES vise l'ensemble des entreprises dotées d'un comité d'entreprise (ou d'une délégation unique du personnel - DUP).

Dans notre secteur d'activité, rappelons que les enseignants sous contrat sont, au titre de la loi CENSI, appréciés dans le calcul des effectifs pour la représentation du personnel.

En pratique, la mise en place de la BDES concernera donc également des OGEC de moins de 50 salariés de droit privé, mais dotés d'un comité d'entreprise du fait de la comptabilisation des enseignants dans l'effectif.

La réalisation de cette application est aujourd'hui terminée selon le planning défini. Une phase de test vient de démarrer avec une quinzaine d'établissements « pilotes » qui se sont portés volontaires en décembre.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu de cette application qui sera mise à votre disposition à partir de la rentrée 2015/2016.



# Une solution adaptée à notre secteur d'activité

La première version de la BDES comprendra les strictes informations exigées par le décret n°2013-1305 du 27 décembre 2013, support de la consultation du comité d'entreprise sur les orientations stratégiques.

Les indicateurs du décret ont été adaptés pour répondre aux besoins des établissements, à leur environnement et à leurs spécificités (secteur associatif, contributions publiques, etc.).

La solution proposée par le Collège employeur présente un avantage important : elle permet de conserver une maîtrise de l'évolution de l'outil en fonction des futures échéances légales et des besoins d'approfondissements de l'outil par les établissements.

# Une application simplifiée, alimentée par l'application INDICES

Pour permettre aux établissements de se consacrer sur les données de fond, le Collège employeur a facilité au maximum l'accès, l'information et l'utilisation de l'outil.



### L'importation des données :

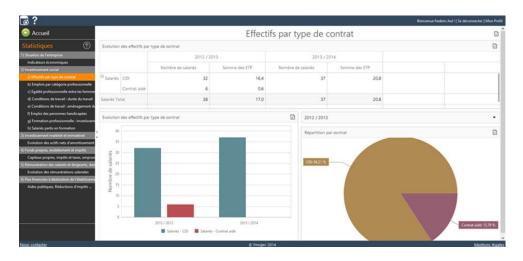
Toutes les données chiffrées sont calculées à partir des informations de vos logiciels de paie et de comptabilité.

Leur intégration a été simplifiée et automatisée avec le concours des éditeurs de logiciel de gestion principaux (Aplon, Magister, Statim et Urogec Centre).

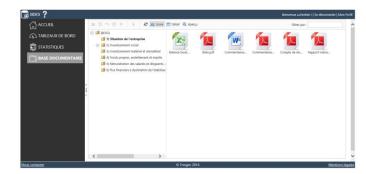
La grande majorité des informations sera ainsi directement exploitable sans besoin de retraitement.

# La présentation des données :

Pour une meilleure visibilité des données, l'application permettra la génération automatique de statistiques, mettant en relief les indicateurs contenus dans le décret.



Un espace documentaire vous permettra de stocker des documents destinés aux représentants du personnel. Ces documents pourront être téléchargeables ou consultables à votre convenance.



La solution sera à votre disposition en **septembre 2015**. Nous reviendrons rapidement vers vous pour vous présenter les modalités d'accès.

Pour le Collège employeur

Bernard Michel









